

Décision n°2025-01-subvention

Décision portant validation du versement d'une subvention à l'association BDE « AMECO »

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de versement de subventions,

Vu l'avis du Conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion en date du 24 janvier 2025

Considérant la demande de subvention émanant de l'association BDE AMECO pour le fonctionnement de l'association,

Considérant que cette association souhaite perdurer et mener à bien ses futurs projets associatifs et notamment promouvoir l'inclusion étudiante au sein de l'établissement,

Considérant que l'Université mène une politique d'inclusion engagée,

Considérant le caractère favorable l'avis du Conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion en date du 24 janvier 2025 susmentionné,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une subvention exceptionnelle d'un montant total de 600 € (six cents euros) est accordée au profit de l'association BDE AMECO.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de la Faculté d'Economie et de Gestion : 9170AD.

Article 3 :

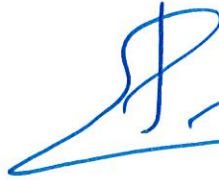
La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 19 février 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON

Publiée le : **06 MARS 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le :

06 MARS 2025